



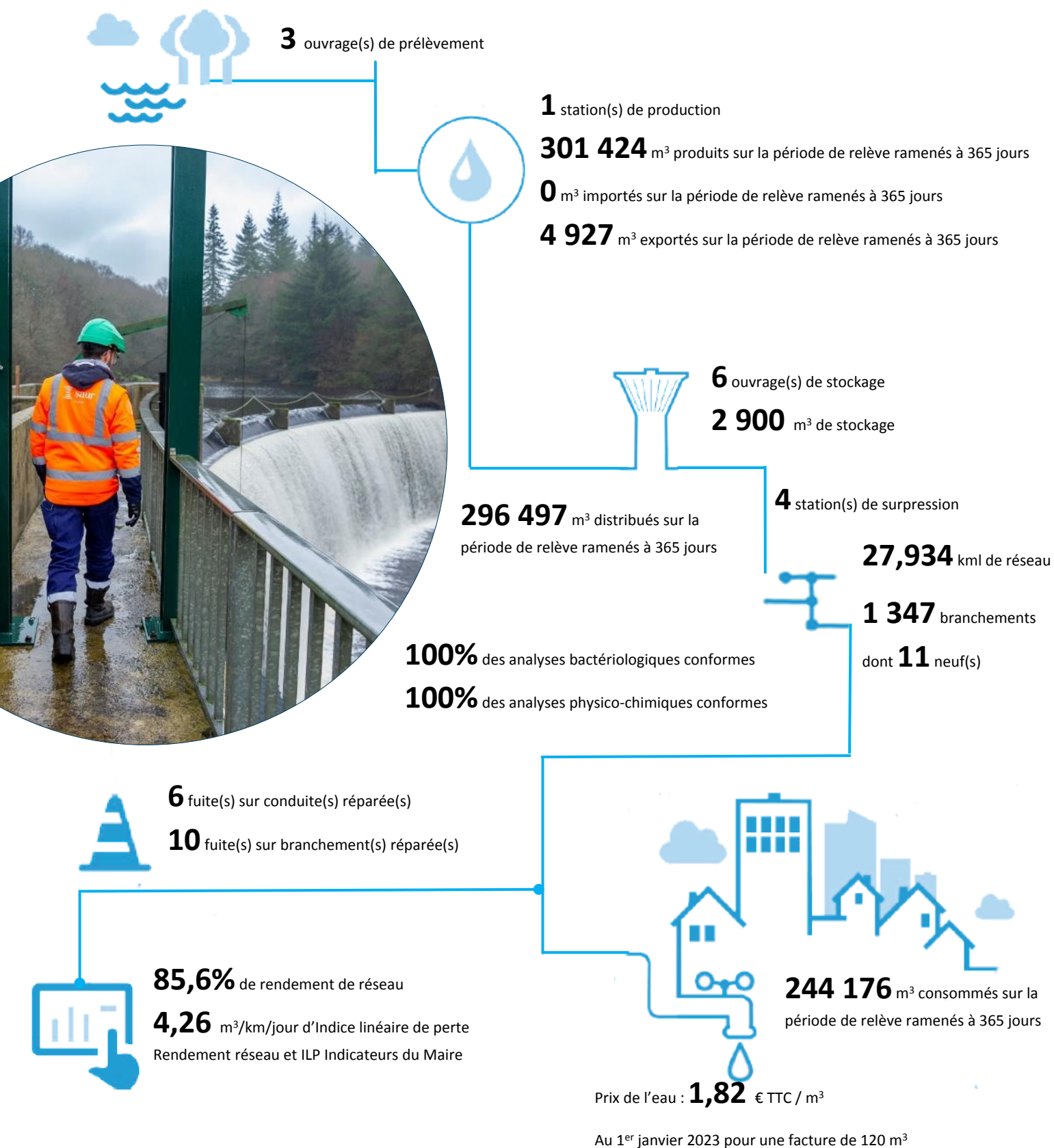
COMMUNE LAMALOU LES BAINS

Eau Potable

2022

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	312 292	301 424	-3,5%
Volume importé sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	0	0	-
Volume exporté sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	2 896	4 927	70,1%
Volume distribué sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	309 395	296 497	-4,2%
Volume consommé sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	231 653	244 176	5,4%
Rendement de réseau (%)	78,08%	85,6%	9,6%
Indice linéaire de perte (m³/km/jour)	6,72	4,26	-36,7%
Linéaire de réseau (kml)	27,903	27,934	0,1%
Nombre de branchement	1 341	1 347	0,4%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre de fuite sur conduite réparée	4	6	50%
Nombre de fuite sur branchement réparée	19	10	-47,4%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m³ (€ TTC / m³)	1,77	1,82	2,8%

LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNÉE

Renouvellement électromécanique

Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant €
Cpt Secto Parc Usclade / Télésurveillance	TOTAL	06/04/2022	1 560
Reprise de Bardejean Fontete / Pressostat TOR	TOTAL	23/03/2022	298

Garantie

Libellé Matériel	Description Opération	Type Renouvellement	Date réalisation
Production de Lamalou Les Bains / Coffret électrique	Remplacement du démarreur MCD202 30 KW	TOTAL	09/07/2022

Obligations Contractuelles de Renouvellements (OCR) :

SUIVI COMPTE RENOUELEMENT 2022										
Date Proposition	Objet	Montant HT	proposition acceptée	Exécution TX	Branchements	Dotation Branchements	Element de réseau	Dotation Eléments de Réseau	Fond de travaux	Dotation Travaux Réseau
	20 bcts / an dont 5 bcts Pb /an max					Dotation actualisée		Dotation actualisée		Dotation actualisée
						32 552,64 €		3 255,26 €		5 425,44 €
14/10/21	Renou réseau et branchements impasse face au 32 av de la République	10 320,00	26/08/21	31-4/2/2022	10 320,00 €	coef actualisation 1,0851				
20/07/21	Renou branchement N°1 Clos des cevennes (plomb)	1 553,64	26/08/21	24/02/21	1 553,64 €	50 631,02 €		8 291,40 €		15 299,33 €
05/01/22	Renou branchement N°1 av de la gare (plomb + fuite 2,5)	3 835,00	17/01/22	01/02/22	3 835,00 €	83 183,66 €		11 546,66 €		20 724,77 €
25/02/22	Renouvellement tampon regard AEP 30 bis route de Villecelle	255,00	01/03/22	24/01/22			255,00 €			
21/09/21	Renou branchement av Francois Boissier (campagne 2, plomb + fuite 1 m3/h)	1 553,64	05/10/21	02/02/22	1 553,64 €					
23/05/22	Renou branchement (Sou8) rue Jean Capel (plomb)	1 627,63	05/07/22	18-19/5/2022	1 627,63 €					
16/05/22	Travaux de renouvellement avenue Alphonse Daudet	14 807,63	05/07/22	1-9/9/2022	14 807,63 €					
16/05/22	Travaux de renouvellement de vannes avenue Charcot	10 076,00	05/07/22	03 et 04/11/2022			10 076,00 €			
16/05/22	Travaux de renouvellement de réseau rue des Passerelles	23 679,89	05/07/22	S 42-43	23 679,89 €					
23/05/22	Travaux de renouvellement de vannes chemin de Falgayrousse et ancien chemin de villecelle	4 901,00	05/07/22	20/04/23					4 901,00 €	
TOTAL TRAVAUX					57 377,43 €		10 331,00 €		4 901,00 €	
SOLDE FIN D'ANNEE						25 806,23 €		1 215,66 €		15 823,77 €

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2019, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	3
Station(s) de production	1
Station(s) de surpression	4
Ouvrage(s) de stockage	6
Volume de stockage (m³)	2 900
Linéaire de conduites (kml)	27,934

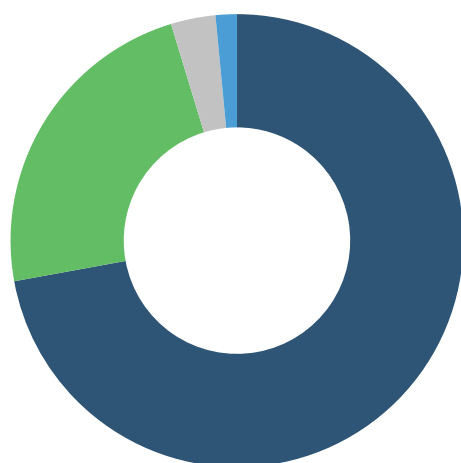


LE RÉSEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

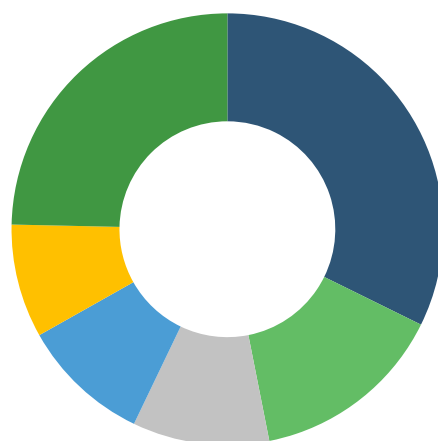
Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc ■ Inconnu
 ■ Polyéthylène ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Fonte	72,13
Pvc	23,17
Inconnu	3,19
Polyéthylène	1,52

Répartition par diamètre



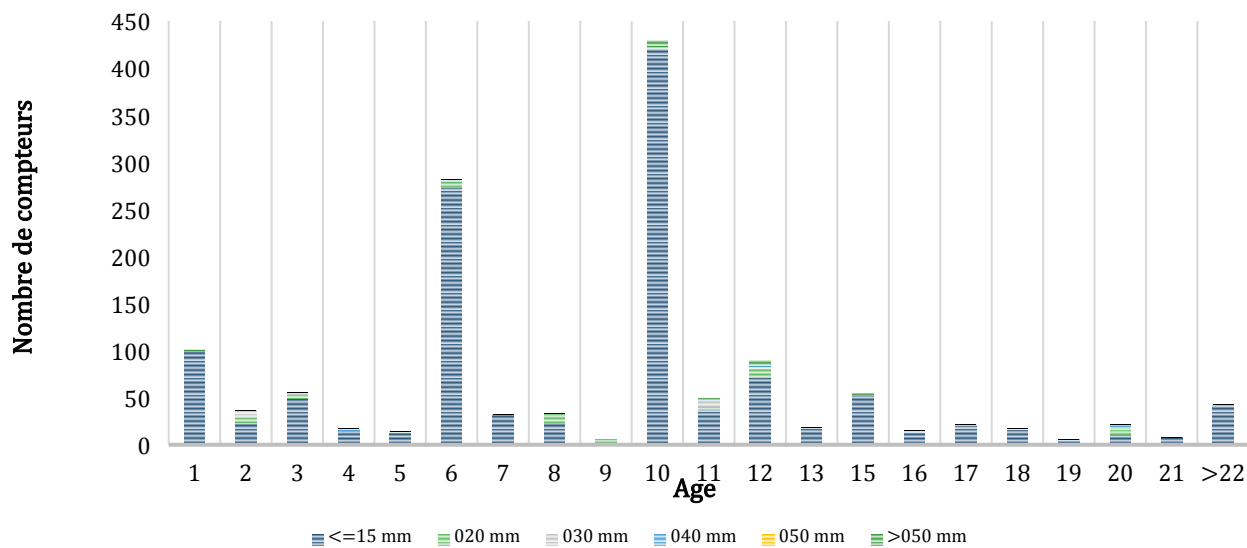
■ 150 ■ 63 ■ 200 ■ 60 ■ 100
 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
150	32,29
63	14,6
200	10,24
60	9,71
100	8,51
Autres	24,65

LES COMPTEURS

 Il y a au total 1 348 compteurs. 82 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2022.

Répartition par âge et par diamètre



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2021	2022
Nombre de branchements	1 341	1 347

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMÉS

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (375j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

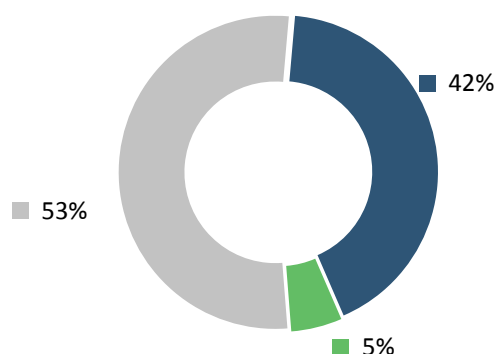
ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé.
 Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2021	2022
Volume consommé hors VEG (m³)	231 653	244 176

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2021	2022
Facturation encaissement	11	8
Produit	0	1
Qualite de service	10	10



■ Facturation encaissement ■ Produit
 ■ Qualite de service

Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

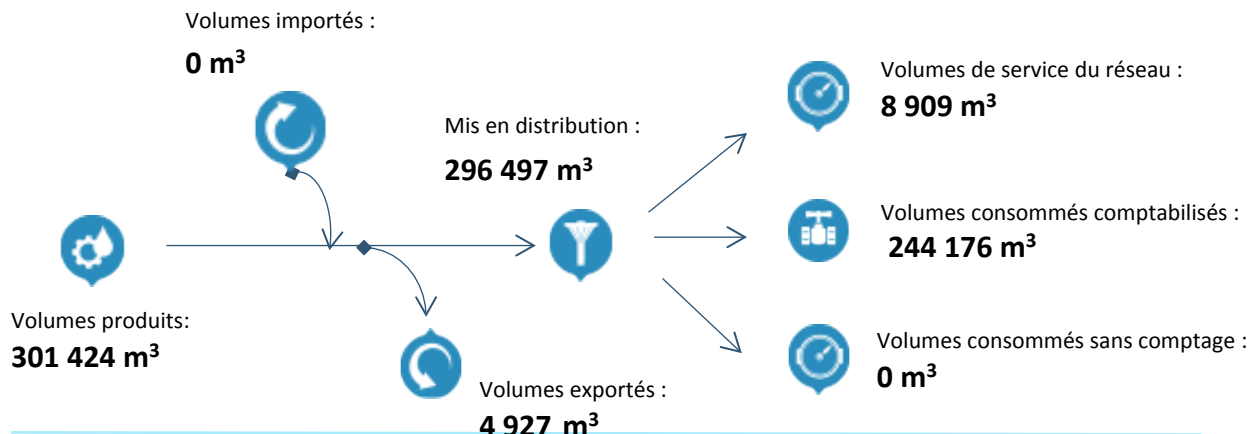
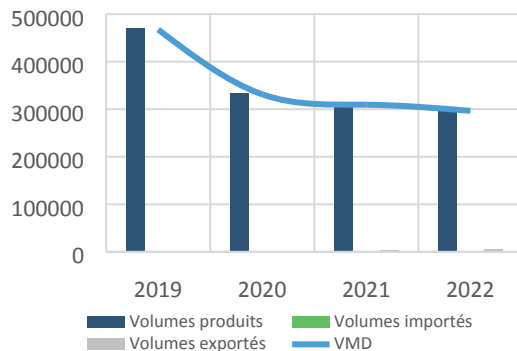
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purgés, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 375j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m ³) transitant dans le réseau	2021	2022
Volumes produits	312 292	301 424
Volumes importés	0	0
Volumes exportés	2 896	4 927
Volumes mis en distribution	309 395	296 497
Volumes consommés	231 653	244 176

Volumes en m³



CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)*	2 900
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	812
Capacité d'autonomie (en j)	3,6

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RÉSEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2021	2022
Rendement primaire (%)	74,9%	82,4%
Rendement IDM (%)	78,08%	85,6%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2021	2022
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	6,72	4,26

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	7,63	5,13

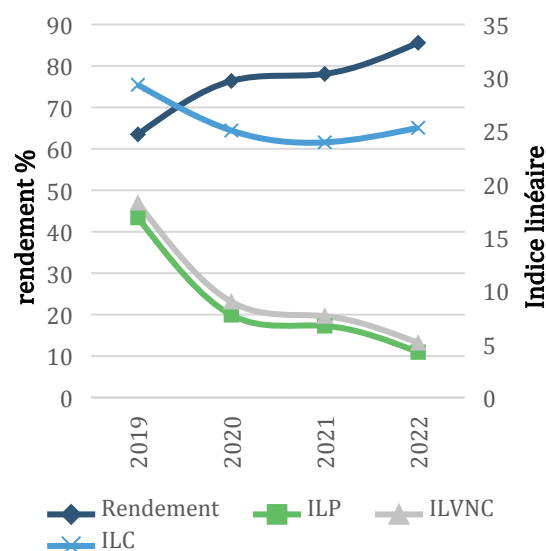
Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2021	2022
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	23,94	25,31

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.



LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

	2021	2022
Consommation en KWh	245 188	251 890

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages.

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2022

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

Nature de l'analyse	2021	2022
Bactériologique	1	1
Physico-chimique	1	1
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	1	1

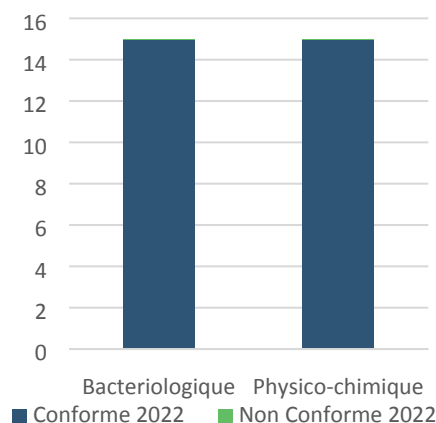


SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2022

Taux de conformité	2021	2022
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités	2021	2022
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

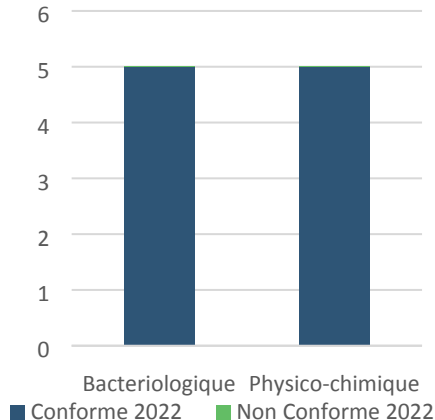
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2021	2022
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2021	2022
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

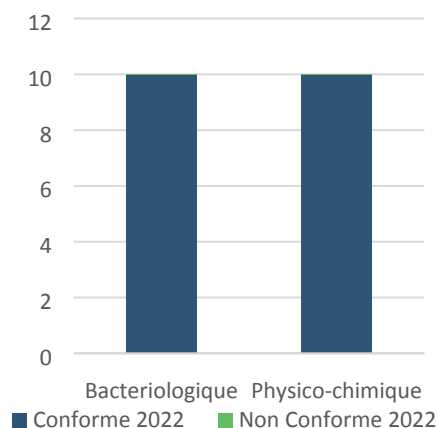
CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2021	2022
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2021	2022
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m³)
100%	100%	245 454
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
85,6%	301 424	-	300 587
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,05	0,065	27,932	99
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
4,26	5,13	25,31	27,932
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
1,82	1,75	3 355	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
1,49	97,25
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2022 (€ HT)	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
3,28	12919,45	394 004	0	1 342
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m³)
0	0	245 454
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours

LES INTERVENTIONS

D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2021	2022
Nettoyage des réservoirs	4	0
Nombre de campagnes de recherche de fuites	20	33
Linéaire inspecté (ml)	16 507	11 550
Nombre de fuites trouvées	23	21
Réparation fuites/casses sur conduite	4	6
Réparation fuites/casses sur branchement	19	10
Interventions d'entretien	5	2

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

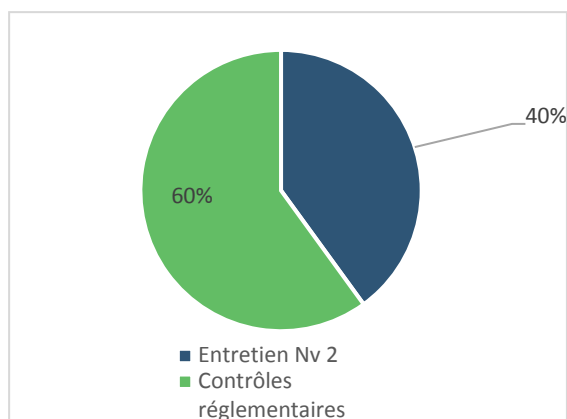
Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2021	2022
Entretien niveau 2	19	4
Contrôles réglementaires	8	6



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2021	2022
Curatif	19	4
Préventif	-	-

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



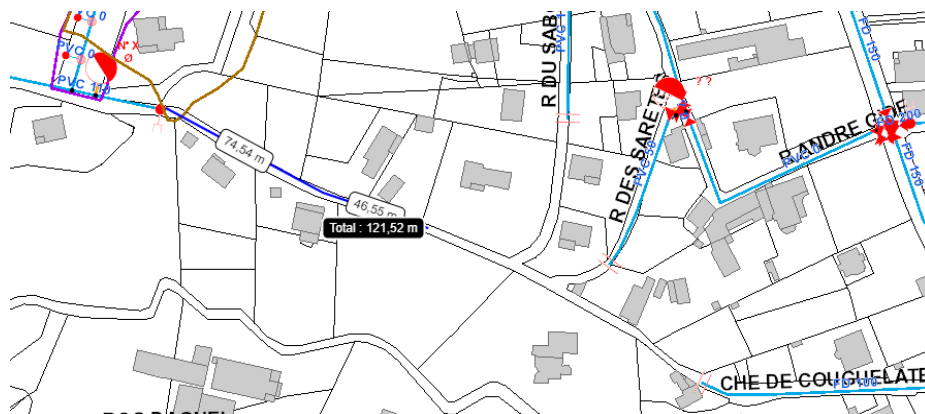
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

• RÉSEAU

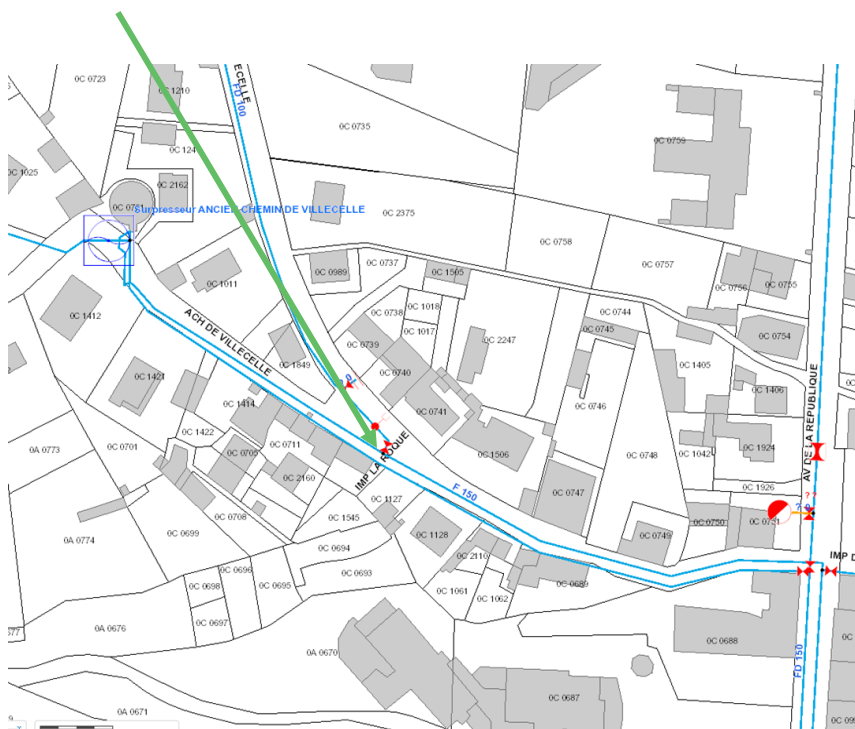
CHEMIN DE COUGUELATE

Nombreuses plaintes de clients pour manque de pression + suppression de 3 longs branchements.

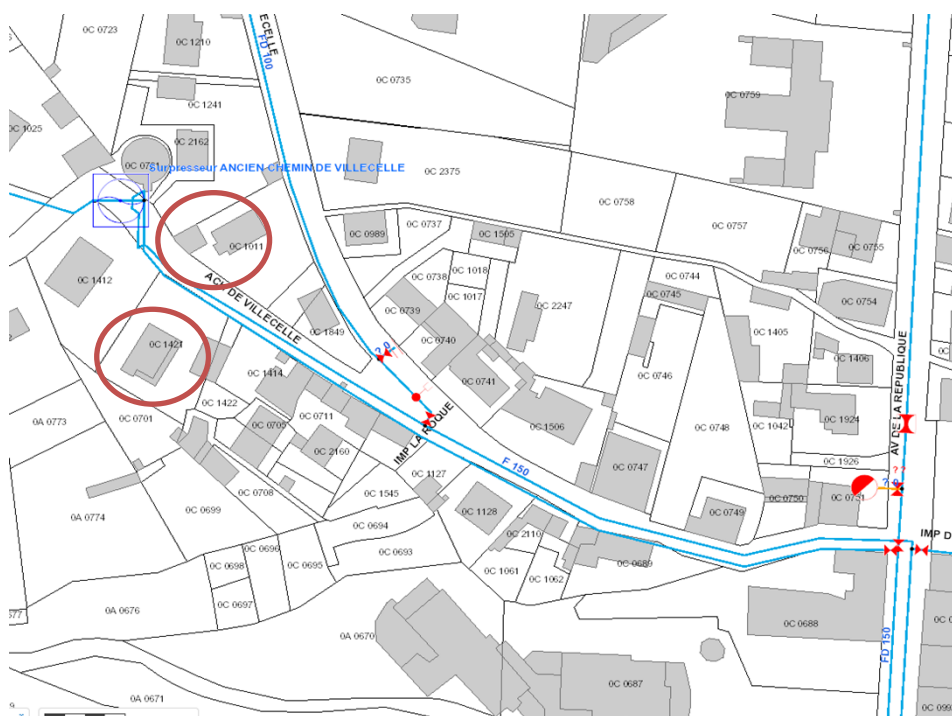
Création d'une extension de réseau depuis le réseau amont en PVC DN110 long environ 120m + 3 reprises de branchements + vanne de purge en bout de réseau.



Renouveler cette vanne avenue de Villecelle

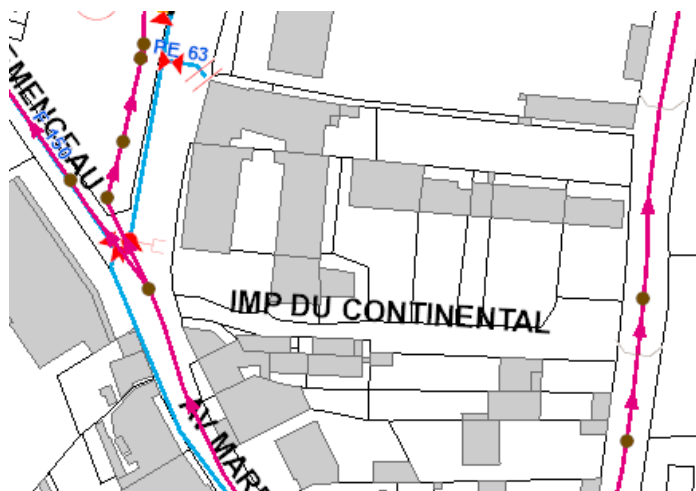


Branchement plomb au N°1 et N°2 ancien chemin de Villecelle



IMPASSE DU CONTINENTAL

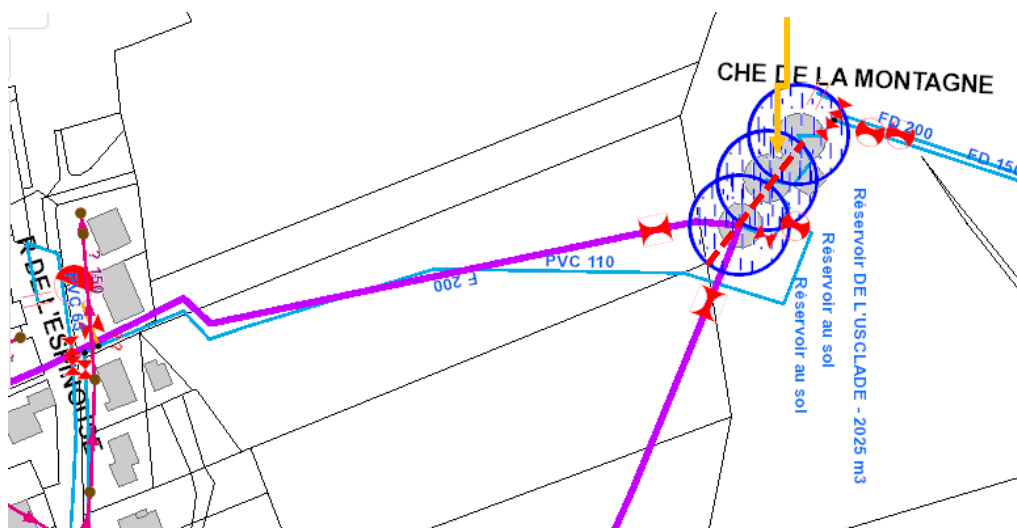
Reprise de l'ensemble des réseaux AEP, ils passent dans les terrains privés, plusieurs fuites et réseau sont sous dimensionnés.



ALIMENTATION LOTISSEMENT SANCHEZ :

L'alimentation de ce lotissement se fait depuis le réservoir de tête de l'Usclade, il est nécessaire de déplacer le départ de la conduite sur la canalisation en DN150 au départ des 2 nouveau réservoirs.

Sans cette modification il est impossible de nettoyer le réservoir de tête sans couper l'eau au lotissement.



● PROPOSITIONS SUR LES SITES

RÉSERVOIR DE BARDEJEAN

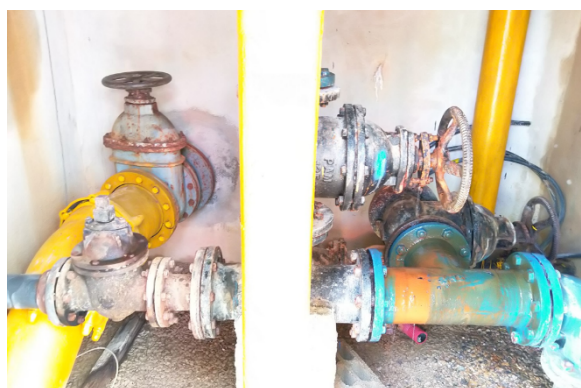
Le trop plein et la vidange ne sont pas canalisés et il n'y a pas d'exutoire, l'eau suite sur le chemin et inonde le jardin d'un riverain, il est nécessaire de prévoir un exutoire.

RÉSERVOIR DE L'USCLADE :

Des pertes d'eau ont été constatées par le génie civil, il est nécessaire de prévoir des travaux **d'étanchéité des cuves**.



De nombreuses vannes sont à renouveler, elles sont difficiles à manœuvrer et présentent des fuites au niveau des presse-étoupes.



Les échelles des cuves sont corrodées et ne peuvent pas être utilisées, leur renouvellement est à prévoir.

RÉSERVOIR DE FONTETE :

L'étanchéité sur le toit terrasse est à revoir (infiltration eaux de pluies – risque de dégradation des équipements).

Les trappes à l'intérieur de la chambre à vannes sont à remplacer.



SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2022

17/05/2023

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **SUD-EST**
 Centre **LANGUEDOC-ROUSSILLON**
 Département **HERAULT**
 Collectivité **CNE LAMALOU LES BAINS - EAU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en %
PRODUITS		381,6	403,8	5,8
Exploitation du service		186,6	208,6	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		176,0	180,0	
Travaux attribués à titre exclusif		9,4	6,6	
Produits accessoires		9,6	8,6	
CHARGES		491,8	483,9	-1,6
Personnel		61,4	59,8	
Energie électrique		23,8	29,4	
Produits de traitement		-0,1	0,7	
Analyses		4,6	2,4	
Sous-traitance, matières et fournitures		20,8	37,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		34,5	33,6	
Autres dépenses d'exploitation		31,4	29,3	
- Télécommunications, poste et télégestion		0,9	0,5	
- Engins et véhicules		15,0	14,3	
- Informatique		8,8	9,4	
- Assurances		1,8	1,3	
- Locaux		2,5	2,8	
- Divers		2,3	1,1	
Contribution des services centraux et recherche		24,9	24,4	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		176,0	180,0	
- Part collectivité		106,0	111,0	
- Autres organismes publics		70,0	69,0	
Charges relatives aux renouvellements		105,7	74,6	
- Pour garantie de continuité du service		40,5	4,5	
- Programme contractuel		19,3	64,7	
- Fonds contractuel		45,9	5,4	
Charges relatives aux investissements contractuels		4,2	4,2	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		4,2	4,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		1,2	1,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		3,4	6,1	
RESULTAT AVANT IMPOT		-110,3	-80,1	27,4
RESULTAT		-110,3	-80,1	27,4

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 160-015001 -341500 -01 2022120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 17/05/2023

MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *Des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- Le matériel de sécurité ;
- Les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
PUITS N°1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	PRODUCTION DE LAMALOU LES BAINS	LAMALOU-LES-BAINS
FORAGE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	PRODUCTION DE LAMALOU LES BAINS	LAMALOU-LES-BAINS
PUITS N°2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	PRODUCTION DE LAMALOU LES BAINS	LAMALOU-LES-BAINS

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Production de Lamalou Les Bains	2000	-		Non	Non	LAMALOU-LES-BAINS

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Télésurveillance	Commune
Réservoir de Bardejan (75 m3)	75 m ³	337	335	Non	LAMALOU-LES-BAINS
Réservoir de Villecelle (50 m3)	50 m ³	348	342	Non	LAMALOU-LES-BAINS
Réservoir Usclade - Bâche n°1 (750 m3)	750 m ³	271,8	267,15	Oui	LAMALOU-LES-BAINS
Réservoir Usclade - Bâche n°2 (750 m3)	750 m ³	271,8	267,15	Oui	LAMALOU-LES-BAINS
Réservoir Usclade - Bâche n°3 (525m3)	525 m ³	278,9	268,33	Oui	LAMALOU-LES-BAINS

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de REPRISE DE BARDEJEAN (750 m3)	750 m ³	Oui	LAMALOU-LES-BAINS	Bâche de surpression

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE	LAMALOU-LES-BAINS	2000	Oui	Non
SURPRESSEUR ANCIEN CHEMIN DE VILLECELLE	LAMALOU-LES-BAINS	2000	Oui	Non
SURPRESSEUR DE ROUCARASSE	LAMALOU-LES-BAINS	2000	Non	Non
SURPRESSION DE VILLECELLE	LAMALOU-LES-BAINS	2000	Oui	Non

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	0	974
Fonte	100	2319
Fonte	125	987
Fonte	150	9019
Fonte	200	2860
Fonte	40	270
Fonte	50	170
Fonte	60	2713
Fonte	80	836
Inconnu	0	766
Inconnu	100	58
Inconnu	50	66
Polyéthylène	0	7
Polyéthylène	40	48
Polyéthylène	50	356
Polyéthylène	63	13
Pvc	110	1868
Pvc	160	193
Pvc	40	203
Pvc	50	73
Pvc	63	4065
Pvc	75	70
Total		27934

Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	100	0	0	0	0	0	1	101
2	24	5	0	7	0	0	0	36
3	49	4	0	2	1	0	0	56
4	15	0	0	0	2	0	0	17
5	13	1	0	0	0	0	0	14
6	273	7	0	1	1	0	0	282
7	32	0	0	0	0	0	0	32
8	23	10	0	0	0	0	0	33
9	2	2	0	0	1	0	1	6
10	421	1	0	0	1	0	6	429
11	37	4	0	6	1	0	1	49
12	71	10	0	2	2	0	4	89
13	18	0	0	0	0	0	0	18
15	52	0	0	0	1	0	1	54
16	13	0	0	0	1	1	0	15
17	20	1	0	1	0	0	0	22
18	16	1	0	0	0	0	0	17
19	5	0	0	0	1	0	0	6
20	11	7	0	1	2	0	0	21
21	8	0	0	0	0	0	0	8
>22	42	1	0	0	0	0	0	43
Total	1245	54	0	20	14	1	14	1348

LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune :

	2020	2021	2022	Evolution
LAMALOU-LES-BAINS	1 321	1 341	1 347	0,4%

Les clients par commune :

	2020	2021	2022	Evolution
LAMALOU-LES-BAINS	1 260	1 281	1 283	0,2%

Les volumes par commune :

	2020	2021	2022	Evolution
LAMALOU-LES-BAINS	244 580	226 576	250 866	10,7%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

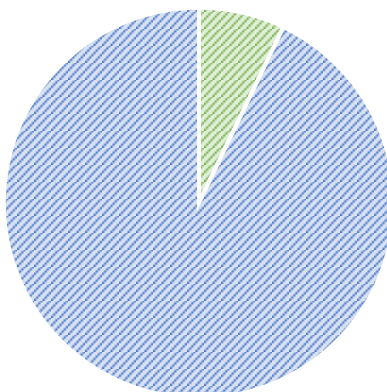
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2020	2021	2022	Evolution
LAMALOU-LES-BAINS	239 978	231 653	244 176	5,4%

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
LAMALOU-LES-BAINS	96	1251

■ Nb branchements sans consommation
 ■ Nb branchements avec consommation



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2022	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LAMALOU-LES-BAINS	1 347	1 136	160	5	46
Repartition (%)	-	84,34	11,88	0,37	3,41
Total	1 347	1 136	160	5	46

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2022	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LAMALOU-LES-BAINS	250 866	73 465	96 337	55 657	25 407
Total de la collectivité	250 866	73 465	96 337	55 657	25 407
Consommation moyenne par TYPE de branchement	186,24	64,67	602,11	11 131,4	552,33

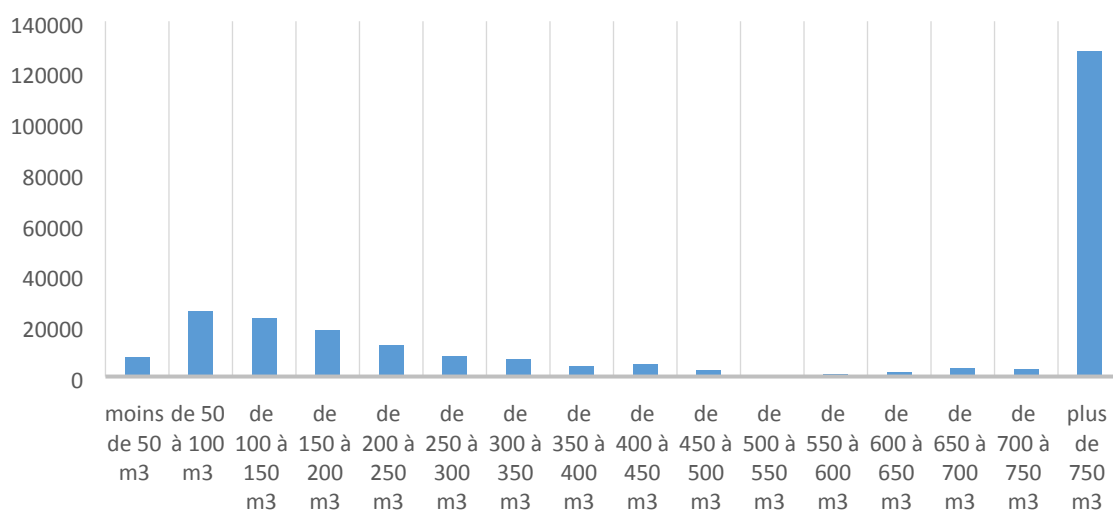
Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	Client	2021	2022	Evolution
LAMALOU-LES-BAINS	CENTRE HOSPITALIER PAUL COSTE FLORET	6 441	11 991	86,2%
LAMALOU-LES-BAINS	CHAINE THERMALE DU SOLEIL	14 306	16 790	17,4%
LAMALOU-LES-BAINS	CHAINE THERMALE DU SOLEIL 1	7 617	11 521	51,3%
LAMALOU-LES-BAINS	CRF DU DOCTEUR STER	4 417	8 176	85,1%
LAMALOU-LES-BAINS	CRF DU DOCTEUR STER 1	5 200	7 179	38,1%
Total		37 981	55 657	46,54%

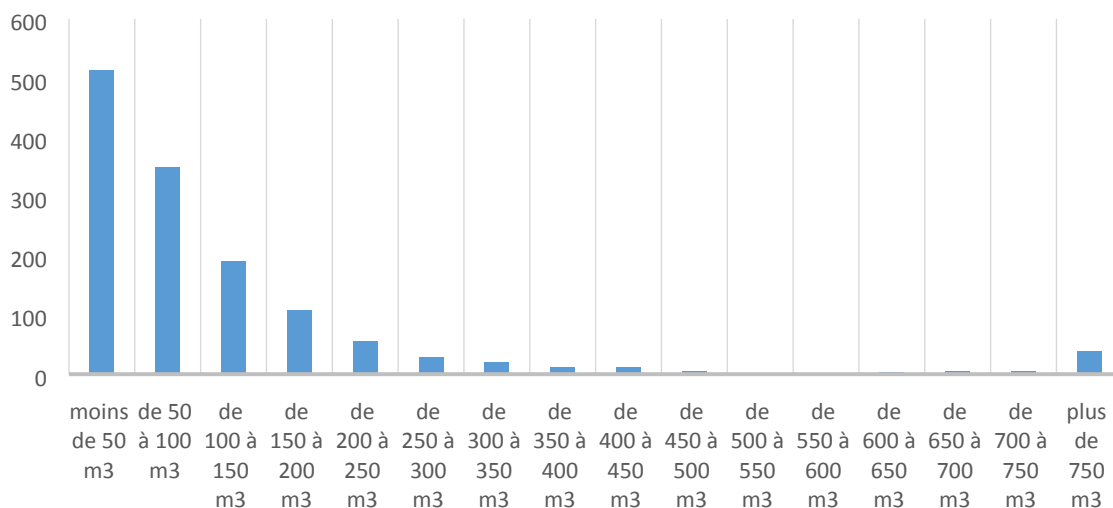
Spectre de consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	7804	513
de 50 à 100 m3	25614	350
de 100 à 150 m3	23087	190
de 150 à 200 m3	18309	108
de 200 à 250 m3	12320	56
de 250 à 300 m3	7969	29
de 300 à 350 m3	6753	20
de 350 à 400 m3	4085	11
de 400 à 450 m3	5000	12
de 450 à 500 m3	2415	5
de 550 à 600 m3	1128	2
de 600 à 650 m3	1924	3
de 650 à 700 m3	3328	5
de 700 à 750 m3	2820	4
plus de 750 m3	128310	39

Répartition des consommations par tranche



Répartition du nombre de branchement par tranche



LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 87 avenue Raoul Bayou Rte de Cessenon
34360 SAINT CHINIAN
De 9h-12h et 14h-17h- Fermé le mardi et mercredi

Téléphone : 04 34 20 30 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 34 20 30 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2023

Courrier : Courrier : TSA 60001
34988 ST GELY DU FESC CEDEX

Référence à rappeler

61

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	27,17 €	
Consommation TTC	191,47 €	soit 0,0016 €/Litre
Total facture TTC	218,64 €	
	218,64 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMALOU-LES-BAINS	309574	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	173,63 € HT	183,19 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2023					25,75	5,50
Consommation Part Communale		Année 2023		120	0,4500	54,00		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2023		120	0,7023	84,28		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranée Cors 34150/01 COMMUNE DE LAMALOU		Année 2023		120	0,0800	9,60		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	33,60 € HT	35,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée Cors LAMALOU LES BAINS		Année 2023		120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	218,64 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 207,23 €
TVA sur les débits : 11,41 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts :

Accueil : 87 avenue Raoul Bayou Rte de Cessenon
34360 SAINT CHINIAN
De 9h-12h et 14h-17h- Fermé le mardi et mercredi

Téléphone : 04 34 20 30 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 34 20 30 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2022

Courrier : Courrier : TSA 60001
34988 ST GELY DU FESC CEDEX

Référence à rappeler

61

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	25,18 €
Consommation TTC	184,98 €
Total facture TTC	210,16 €

soit 0,0015 €/Litre

210,16 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20230926-2023_065-DE

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMALOU-LES-BAINS	309574	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		165,60 € HT	174,71 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2022					23,87	5,50
Consommation Part Communale		Année 2022		120	0,4500	54,00		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2022		120	0,6511	78,13		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranée Corse 341500/01 COMMUNE DE LAMALOU		Année 2022		120	0,0800	9,60		5,50

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée				120	0,2800	33,60		5,50
Commune LAMALOU-LES-BAINS								

Total Facture	210,16 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 199,20 €
TVA sur les débits : 10,96 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

SAUR

Partenaire : COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS

Référence contrat : 341500/01

Date : 18/02/2023

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

Part SAUR

Redevance : Consommation - Part SAUR

Date d'actualisation : 06/10/2022

K : 1,170446

Prix (HT) à compter du 01/01/2023

Devise : Euro

Prix révisé = [K=1,170446] * Prix de base

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,4182x(ICHTE/CHTE00)+0,1111x(010534766/01053476600)+0,1276x(TP10A2010/TP10A201000)+0,1931x(FSD2/FSD200)

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,170446

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/10/2022					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRES DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	111,30000	01/03/2022	08/07/2022	SITE INTERNET INSEE			123,80000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2015	101,50000	01/05/2022	30/09/2022	SITE INTERNET INSEE			139,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	109,10000	01/07/2022	23/09/2022	MTPB 6211			125,10000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	130,90000	01/07/2022	09/09/2022	MTPB 6208-6209			173,50000

Page 3/4

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat = $0,15 + 0,4182 \times (\text{ICHTE} / \text{CHTE}_{00}) + 0,1111 \times (010534766 / 010534766_{00}) + 0,1276 \times (\text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_{00}) + 0,1931 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2}_{00})$	
.	0,15
.	0,1500000000
.	+
.	0,4182 x (123,8/111,3)
.	+
.	0,1111 x (139,8/101,5)
.	+
.	0,1276 x (125,1/109,1)
.	+
.	0,1931 x (173,5/130,9)
.	+
.	0,255942322
.	=====
.	1,170445547
K définitif : 1,170446	
CRITERES TARIFAIRES	

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Critère		Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur		0,6000	0,7023						

Page 4/4

LES VOLUMES D'EAU

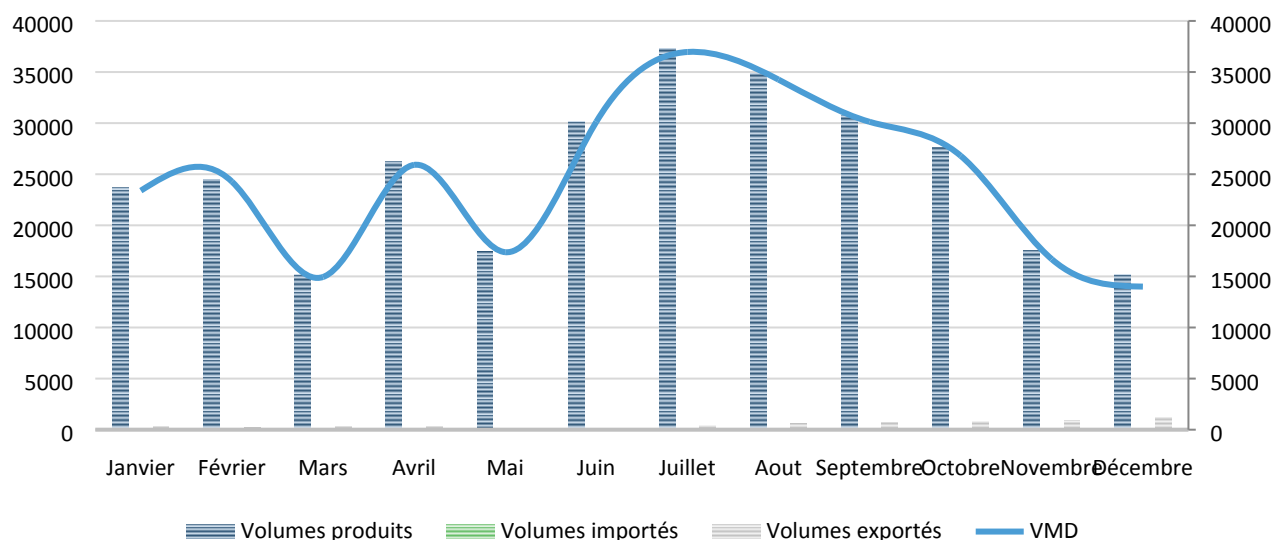
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

$$\text{Volume mis en distribution} = \text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté}$$

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit	-	420 984	318 248	313 006	300 587	-4%
Volume importé	0	0	0	0	0	0%
Volume exporté	0	1 996	1 690	2 880	5 728	98,9%
Volume mis en distribution	0	418 988	316 558	310 126	294 859	-4,9%

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Janvier	-	22 583	23 415	24 424	23 393	-4,2%
Février	-	28 381	20 049	25 865	24 275	-6,1%
Mars	-	29 328	24 908	13 739	14 944	8,8%
Avril	-	30 383	22 929	26 095	25 913	-0,7%
Mai	-	37 895	17 368	22 198	17 370	-21,7%
Juin	-	39 881	26 568	23 459	30 130	28,4%
Juillet	-	43 902	28 790	34 855	36 961	6%
Aout	-	49 354	32 485	37 045	34 259	-7,5%
Septembre	-	33 791	38 354	31 976	30 126	-5,8%
Octobre	-	34 867	31 140	27 806	26 802	-3,6%
Novembre	-	33 591	28 849	23 623	16 684	-29,4%
Décembre	0	35 032	21 703	19 041	14 002	-26,5%
Total	0	418 988	316 558	310 126	294 859	-4,92%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Les volumes prélevés mensuels par ressource

Production de Lamalou Les Bains - 3415PT001_Puits 1_Production de Lamalou Les Bains

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	2 832	2 040	243	321	1 005	8 027	10 425	4 116	5 359	11 423	4 782	999	51 572
2022	271	0	1 894	13 143	8 116	12 773	16 822	18 567	12 697	12 028	17 558	15 186	129 055

Production de Lamalou Les Bains - 3415PT002_Puits 2_Production de Lamalou Les Bains

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	0	1	0	770	0	0	612	9 979	7 403	0	2	0	18 767
2022	1 435	0	834	4 116	5 006	1 663	214	0	0	0	0	0	13 268

Production de Lamalou Les Bains - 3415PT003_Forage_Production de Lamalou Les Bains

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	21 889	23 858	13 543	25 052	21 226	15 485	23 884	23 320	19 788	16 963	19 418	18 241	242 667
2022	21 953	24 480	12 493	9 000	4 323	15 760	20 305	16 317	18 084	15 548	0	1	158 264

Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.
 Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Production de Lamalou Les Bains - 3415PT001_Puits 1_Production de Lamalou Les Bains

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	2 832	2 040	243	321	1 005	8 027	10 425	4 116	5 359	11 423	4 782	999	51 572
2022	271	0	1 894	13 143	8 116	12 773	16 822	18 567	12 697	12 028	17 558	15 186	129 055

Production de Lamalou Les Bains - 3415PT002_Puits 2_Production de Lamalou Les Bains

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	0	1	0	770	0	0	612	9 979	7 403	0	2	0	18 767
2022	1 435	0	834	4 116	5 006	1 663	214	0	0	0	0	0	13 268

Production de Lamalou Les Bains - 3415PT003_Forage_Production de Lamalou Les Bains

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	21 889	23 858	13 543	25 052	21 226	15 485	23 884	23 320	19 788	16 963	19 418	18 241	242 667
2022	21 953	24 480	12 493	9 000	4 323	15 760	20 305	16 317	18 084	15 548	0	1	158 264

Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

Comptage export vers COMBES - 3415VE014 compteur export vers combes

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	256	- 12	0	0	0	0	0	304	333	296	290	172	1 639
2022	227	176	176	219	32	3	240	405	397	604	692	707	3 878

Comptage export vers COMBES LE FRAÏSSE - 3415VE015_Compteur d'export vers COMBES Le Fraïsse Combes

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	41	46	47	48	33	53	66	66	241	284	289	27	1 241
2022	39	29	101	127	43	63	140	220	258	170	182	478	1 850

LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit	469 314	333 042	312 292	301 424	-3,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	1 847	1 845	2 896	4 927	70,1%
Volume consommé autorisé	296 110	252 510	240 935	253 085	5%
Rendement IDM (%)	63,49	76,37	78,08	85,6	9,6%

Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V \text{ consommé}}{V \text{ volume mis en distribution}}$$

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit	469 314	333 042	312 292	301 424	-3,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	1 847	1 845	2 896	4 927	70,1%
Volume mis en distribution	467 467	331 197	309 395	296 497	-4,2%
Volume consommé	282 085	239 978	231 653	244 176	5,4%
Rendement primaire (%)	60,34	72,46	74,87	82,35	10%

Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{V \text{ volume mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit	469 314	333 042	312 292	301 424	-3,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	1 847	1 845	2 896	4 927	70,1%
Volume mis en distribution	467 467	331 197	309 395	296 497	-4,2%
Volume consommé autorisé	296 110	252 510	240 935	253 085	5%
Linéaire du réseau	28	28	28	28	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	16,88	7,75	6,72	4,26	-36,7%

Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit	469 314	333 042	312 292	301 424	-3,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	1 847	1 845	2 896	4 927	70,1%
Volume mis en distribution	467 467	331 197	309 395	296 497	-4,2%
Volume consommé	282 085	239 978	231 653	244 176	5,4%
Linéaire du réseau	28	28	28	28	0%
Indice linéaire de volume non compté	18,26	8,98	7,63	5,13	-32,8%

Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Volume produit	469 314	333 042	312 292	301 424	-3,5%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	1 847	1 845	2 896	4 927	70,1%
Volume mis en distribution	467 467	331 197	309 395	296 497	-4,2%
Volume consommé autorisé	296 110	252 510	240 935	253 085	5%
Linéaire du réseau	28	28	28	28	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	29,34	25,05	23,94	25,31	5,7%

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2018	2019	2020	2021	2022
Production de Lamalou Les Bains	0	271 226	238 482	228 230	236 796
REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE	0	3 346	817	4 081	2 740
RESERVOIR DE L'USCLADE - 2025 m3 - (3 cuves)	0	3 326	3 754	3 359	3 266
RESERVOIR DE VILLECELLE - 50 m3	0	3 368	1 315	3 616	2 094
SURPRESSEUR DE ROUCARASSE	0	212	59	209	526
SURPRESSION DE VILLECELLE	0	8 084	5 074	5 693	6 468
Total	0	289 562	249 501	245 188	251 890

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages.

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	1	0
Physico-chimique	1	3
Nombre total d'échantillons	1	3

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	5	5	100	6	5	83
Physico-chimique	5	5	100	5	4	80
Nombre total d'échantillons	5	5	100	6	4	66

Détail des non conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Entérocoques	SAUR	21/01/22	RESERVOIR DE L'USCLADE - 2025 m3 - (3 cuves)	N/100 ml	0	1	PTP AEP RE Usclade : départ distribution
Turbidité Formazine Néphélométrie	SAUR	21/09/22	RESERVOIR DE L'USCLADE - 2025 m3 - (3 cuves)	NFU	1	6	PTP AEP RE Usclade : départ distribution

L'EAU DISTRIBUÉE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	10	10	100	7	7	100
Physico-chimique	10	10	100	6	6	100
Nombre total d'échantillons	10	10	100	7	7	100

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- l'**accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1^{ère} initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- l'**actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- l'**harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, l'**article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m³/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'**article 5** et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommées de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisé autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.
- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensée.
- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE.

MÉTABOLITES DE PESTICIDES

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticide dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'**ANSES** apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

FACE AUX MÉTABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.

NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée ($> 50 \text{ mg/l}$).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle®**,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce®**,

MANGANÈSE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de $60 \text{ } \mu\text{g/l}$ pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de $50 \text{ } \mu\text{g/l}$ pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

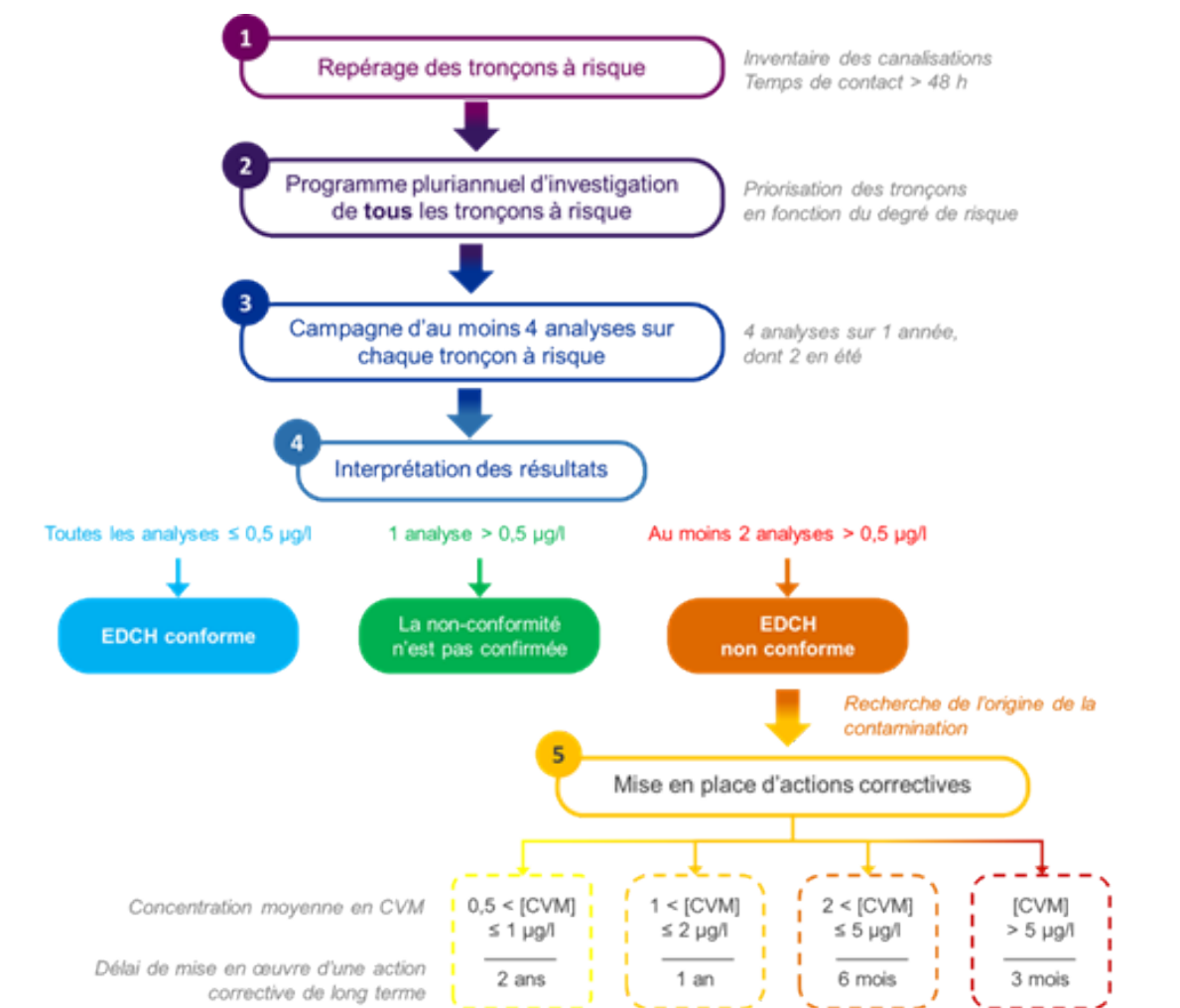
- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.
- En cas de non-conformité confirmée ($> 0,5 \text{ } \mu\text{g/l}$), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20230926-2023_065-DE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2019 fin contrat : 31 décembre 2030

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2022	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	301 424	m ³
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	m ³
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	4 927	m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m ³
VP.220	Volume de service du réseau	8 909	m ³
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	258 012	m ³
VP.234	Volume produit + Volume importé	301 424	m ³
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	244 176	m ³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	233 739	m ³
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	10 437	m ³
VP.056	Nombre d'abonnés total	1 342	
	dont nombre d'abonnés domestiques	1 322	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	25	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 355	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	85,6%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,13	m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,26	m ³ /km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	25,31	m ³ /km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	99	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	-	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05	Calcul

Tarification de l'eau potable			
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	1,82	€TTC/m³
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	0,00	€HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m ³ HT de 0 à 120 m ³	0,4500	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité	54	€HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	25,75	€HT/an
	Prix au m ³ HT de 0 à 120 m ³ au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	0,7023	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	110,03	€HT/120m³
Organismes publics			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	0,0800	€HTVA/m ³
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,2800	€HTVA/m ³
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	0,0000	€HTVA/m ³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0000	€HTVA/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,50	%
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	54,60	€TTC/120m³
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	394 004	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	218,64	€TTC/120m³

Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	15	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	15	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	

Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	27,932	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0,065	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	99	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	93,31%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	96,76%	%
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	NON	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m ³
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 ab.	1,49	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	97,25	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	2	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	93,31%	14
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		26,062	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		27,932	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	96,76%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		27,028	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		27,932	
Total Partie B :		29	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		55	
VALEUR DE L'INDICE		99	

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
LAMALOU LES BAINS	14/01/22	0,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	300	0
LAMALOU LES BAINS	17/01/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	50	1
LAMALOU LES BAINS	20/01/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	250	1
LAMALOU LES BAINS	21/01/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	400	0
LAMALOU LES BAINS	26/01/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	0	0
LAMALOU LES BAINS	27/01/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	500	2
LAMALOU LES BAINS	27/01/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	500	2
LAMALOU LES BAINS	04/02/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	200	0
LAMALOU LES BAINS	17/02/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	600	0
LAMALOU LES BAINS	24/02/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France	250	1
LAMALOU LES BAINS	03/03/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	500	0
LAMALOU LES BAINS	19/04/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	100	1
LAMALOU LES BAINS	18/05/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	100	0
LAMALOU LES BAINS	01/06/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	600	2
LAMALOU LES BAINS	15/06/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	250	2
LAMALOU LES BAINS	22/06/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	700	0
LAMALOU LES BAINS	29/06/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	250	0
LAMALOU LES BAINS	06/07/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	900	0
LAMALOU LES BAINS	19/07/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	350	1
LAMALOU LES BAINS	19/08/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	800	1
LAMALOU LES BAINS	23/08/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	500	0
LAMALOU LES BAINS	26/08/22	2bis Ancien Chemin de Villecelle 34240 Lamalou-les-Bains France	20	2
LAMALOU LES BAINS	30/08/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	250	0
LAMALOU LES BAINS	05/09/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	200	0
LAMALOU LES BAINS	07/09/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	200	1
LAMALOU LES BAINS	08/09/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	150	1
LAMALOU LES BAINS	08/09/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	150	0
LAMALOU LES BAINS	15/09/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	200	0
LAMALOU LES BAINS	06/10/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	500	0
LAMALOU LES BAINS	26/10/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	900	0
LAMALOU LES BAINS	04/11/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	0	0
LAMALOU LES BAINS	30/11/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	0	0
LAMALOU LES BAINS	30/11/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	280	0
LAMALOU LES BAINS	07/12/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	500	3
LAMALOU LES BAINS	21/12/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France	100	0

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
LAMALOU LES BAINS	6

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
LAMALOU LES BAINS	Fonte	60	25/01/22	4 Avenue du Docteur Menard 34240 Lamalou-les-Bains France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
LAMALOU LES BAINS	Pvc	63	31/01/22	12bis Ancien Chemin de Villecelle 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	Fonte	150	02/02/22	4 Avenue Francois Boissier 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	Fonte	150	08/02/22	1bis Ancien Chemin de Villecelle 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	Pvc	63	14/02/22	2 Route de Saint Pons 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	Pvc	110	10/06/22	2 Avenue Clémenceau 34240 Lamalou-les-Bains France

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
LAMALOU LES BAINS	10

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
LAMALOU LES BAINS	21/01/22	0,34126,34240,LAMALOU-LES-BAINS,FRANCE France
LAMALOU LES BAINS	04/02/22	24 Avenue de la Gare,34126,34240,Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	18/02/22	1 Boulevard Saint Michel 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	25/02/22	16 Allée des Chênes Verts 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	05/05/22	4 Lotissement les Pins,34126,34240,Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	18/05/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France
LAMALOU LES BAINS	03/06/22	26 Avenue de la Gare 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	26/08/22	2bis Ancien Chemin de Villecelle 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	19/09/22	2bis Ancien Chemin de Villecelle 34240 Lamalou-les-Bains France
LAMALOU LES BAINS	23/09/22	31 Avenue de Capimont 34240 Lamalou-les-Bains France

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
LAMALOU LES BAINS	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
LAMALOU LES BAINS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Total		2

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
LAMALOU LES BAINS	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	02/05/22	0 34240 LAMALOU-LES-BAINS France
LAMALOU LES BAINS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10/06/22	24 Avenue de la Gare 34240 Lamalou-les-Bains France

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
LAMALOU LES BAINS	4	0	4

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
LAMALOU LES BAINS	SURPRESSEUR ANCIEN CHEMIN DE VILLECELLE	Armoire Basse Tension	26/01/22	Curatif
LAMALOU LES BAINS	RESERVOIR DE L'USCLADE - 2025 m3 - (3 cuves)	Canalisation	13/04/22	Curatif
LAMALOU LES BAINS	RESERVOIR DE L'USCLADE - 2025 m3 - (3 cuves)	Sonde de niveau (vitesse)	06/07/22	Curatif
LAMALOU LES BAINS	Production de Lamalou Les Bains	3415PT003_Forage_Production de Lamalou Les Bains	29/08/22	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
LAMALOU LES BAINS	Production de Lamalou Les Bains	Production de Lamalou Les Bains	20/09/22
LAMALOU LES BAINS	SURPRESSEUR ANCIEN CHEMIN DE VILLECELLE	SURPRESSEUR ANCIEN CHEMIN DE VILLECELLE	20/09/22
LAMALOU LES BAINS	SURPRESSION DE VILLECELLE	SURPRESSION DE VILLECELLE	20/09/22
LAMALOU LES BAINS	SURPRESSEUR DE ROUCARASSE	SURPRESSEUR DE ROUCARASSE	13/10/22
LAMALOU LES BAINS	RESERVOIR DE VILLECELLE - 50 m3	RESERVOIR DE VILLECELLE - 50 m3	13/10/22
LAMALOU LES BAINS	REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE	REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE	14/10/22

ES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

3415000001 - CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : G+P Dotations non actualisées du programme au : 31/12/2022	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations (€)	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	18 814	225 768

3415000001 - CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : G+P Coefficients du programme au : 31/12/2022	2019	2020	2021	2022
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,024104	1,035762	1,085088
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

3415000001 - CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : G+P Bilan financier du programme au : 31/12/2022		2019	2020	2021	2022	Total (€)
Dotation actualisée (€)		18 814	19 267	19 487	20 415	77 983
Report de solde actualisé (€)		0	16 776	- 11 694	- 34 951	
						0
		0	0	0	0	0
Programmé au contrat	TOTAL	2 038	47 738	42 744	1 858	94 378
Total renouvellement(€)		2 038	47 738	42 744	1 858	94 378
Solde(€)		16 776	- 11 694	- 34 952	- 16 394	

3415000001 - CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 31/12/2022	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
34126CO00007 - Cpt Secto Parc Usclade / KST00055199 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	06/04/2022	1 560
34126SR00003 - REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE / ICT00023983 - Pressostat TOR	Pressostat TOR	Programmé au contrat	TOTAL	23/03/2022	298

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Pas d'opération réalisée en 2022.

La garantie pour la continuité de service : Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

3415000001 - CNE LAMALOU LES BAINS AEP DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2030 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en garantie au : 31/12/2022				
	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
34126PT00001 - Production de Lamalou Les Bains / NCA00050964 - Coffret électrique (double porte)	Coffret électrique (double porte)	Non programmé au contrat	PARTIEL	09/07/2022

ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

INVENTAIRE

34126CO00001 - Comptage export vers COMBES

Code	Libellé	Marque
IQE00041783	3415VE014_Compteur d'export vers COMBES	SAPPEL

34126CO00002 - Sonde Intellitec (investissement concessif)

Code	Libellé	Marque
IQW00020385	Cpt électricité Sonde Intellitec (investissement concessif)	-

34126CO00002-0000-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526413	Tampon fonte DN 800	-
IAN00015324	Sonde Inellitec	-

34126CO00002-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055204	Equipement télégestion	SOFREL
NCA00050971	Coffret de protection	-

34126CO00003 - Cpt Secto 3 (investissement concessif)

34126CO00003-0000-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526412	Tampon fonte DN 800	-
ICA00025939	Capteur de pression	-
IFE00018826	Cpt Secto 3_Débitmètre autonome	-
VAN01535675	Vanne simple	-
VAN01535676	Vanne simple	-
XTU00057743	Canalisation	-
XTU00057744	Canalisation	-
XYR00000774	Cône de réduction concentrique	-
XYR00000775	Cône de réduction concentrique	-

34126CO00003-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000038	Coffret de protection	-
KST00055203	Equipement télégestion	SOFREL

34126CO00005 - Cpt Secto 2 (investissement concessif)

34126CO00005-0000-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526410	Tampon fonte DN 800	-
ICA00025937	Capteur de pression	-
IFE00018824	Cpt Secto 2_Débitmètre autonome	-
VAN01535671	Vanne simple	-
VAN01535672	Vanne simple	-
XTU00057739	Canalisation	-

XTU00057740	Canalisation	-
XYR00000770	Cône de réduction concentrique	-
XYR00000771	Cône de réduction concentrique	-

34126CO00005-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000036	Coffret de protection	-
KST00055201	Equipement télégestion	SOFREL

34126CO00006 - Cpt Secto 1 (investissement concessif)

34126CO00004-0000-03 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526409	Tampon fonte DN 800	-
ICA00025936	Capteur de pression	-
IFE00018823	Cpt Secto 1_Débitmètre autonome	-
VAN01535669	Vanne simple	-
VAN01535670	Vanne simple	-
XTU00057737	Canalisation	-
XTU00057738	Canalisation	-
XYR00000768	Cône de réduction concentrique	-
XYR00000769	Cône de réduction concentrique	-

34126CO00006-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000035	Coffret de protection	-
KST00055200	Equipement télégestion	SOFREL

34126CO00007 - Cpt Secto Parc Usclade

34126CO00007-0000-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526408	Tampon fonte DN 800	-
IFE00018822	3415CS013_compteur secto_Parc_Usclade_débitmètre	-
VAN01535667	Vanne simple	-
VAN01535668	Vanne simple	-
XTU00057735	Canalisation	-
XTU00057736	Canalisation	-
XYR00000766	Cône de réduction concentrique	-
XYR00000767	Cône de réduction concentrique	-

34126CO00007-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055199	Télésurveillance	SOFREL
NCA00050970	Coffret de protection	-

34126CO00008 - Cpt Secto Saint-Michel

34126CO00008-0000-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526407	Tampon fonte DN 800	-
IFE00018821	3415CS012_Compteur secto_Saint-Michel_Débitmètre	-
VAN01535665	Vanne simple	-
VAN01535666	Vanne simple	-
XTU00057733	Canalisation	-
XTU00057734	Canalisation	-

XYR00000764	Cône de réduction concentrique	-
XYR00000765	Cône de réduction concentrique	-

34126CO00008-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055198	Télésurveillance (SFR : 06 24 51 98 68)	SOFREL
NCA00050969	Coffret de protection	-

34126CO00009 - Cpt Secto Avenue République

34126CO00009-0000-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC01526406	Tampon fonte DN 800	-
IFE00018820	3415CS011_Débitmètre secto Avenue de la République	-
VAN01535663	Vanne simple	-
VAN01535664	Vanne simple	-
XTU00057731	Canalisation	-
XTU00057732	Canalisation	-
XYR00000762	Cône de réduction concentrique	-
XYR00000763	Cône de réduction concentrique	-

34126CO00009-0000-02 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055197	Télésurveillance (SFR : 06 23 04 96 76)	SOFREL
NCA00050968	Coffret de protection	-

34126CO00010 - Comptage export vers COMBES LE FRAÏSSE

Code	Libellé	Marque
IQE00041784	3415VE015_Compteur d'export vers COMBES Le Fraisse	SAPPEL

34126CO00014 - Comptage secto Chemin du Stade

Code	Libellé	Marque
GRC03202265	Plaque de couverture	-
IQE00044424	3415CS018_Compteur secto Chemin du Stade	-
KST00097513	Télétransmission	-
VAN03590627	Vannes d'isolement	-
XTU00093878	Conduites de liaison	-

34126PT00001 - Production de Lamalou Les Bains

Code	Libellé	Marque
IQW00020382	Compteur électricité Production de Lamalou Les Bains	-

34126FO00001 - Puits n°2

Code	Libellé	Marque
GBT00047699	Echelle d'accès	-
GBT00047700	Rambardes	-
GRC01526402	Tampon aluminium	-
GRC01526403	Tampon fonte FOUG	-
NPA00001868	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00007435	Pompe immergée + jonction cable	KSB
VAN01535643	Vanne d'isolement	-

VCL00044935	Clapet en ligne (à battant)	-
XTU00057708	Colonne du forage	-
XTU00057709	Tête de forage	-
XTU00057710	Manchette de liaison	-
XTU00057711	Manchette de liaison	-
NPA00001867	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00007434	Pompe immergée + jonction cable	-
VAN01535642	Vanne d'isolement	-
VCL00044934	Clapet en ligne (à battant)	-
XTU00057704	Colonne du forage	-
XTU00057705	Tête de forage	-
XTU00057706	Manchette de liaison	-
XTU00057707	Manchette de liaison	-

34126FO00002 - Puits n°1

Code	Libellé	Marque
GBT00047695	Echelle d'accès	-
GBT00047696	Garde-corps	-
GRC01526397	Tampon aluminium	-
GRC01526398	Tampon fonte FOUG	-
NPA00001865	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00007432	Pompe immergée + jonction cable	KSB
VAN01535640	Vanne d'isolement	-
VCL00044932	Clapet en ligne (à battant)	-
XTU00057695	Colonne du forage	-
XTU00057696	Tête de forage	SOCLA
XTU00057697	Manchette de liaison	-
XTU00057698	Manchette de liaison	-
NPA00001864	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00007431	Pompe immergée + jonction cable	KSB
VAN01535639	Vanne d'isolement	-
VCL00044931	Clapet en ligne (à battant)	-
XTU00057691	Colonne du forage	-
XTU00057692	Tête de forage	-
XTU00057693	Manchette de liaison	-
XTU00057694	Manchette de liaison	-

34126FO00003 - Forage

Code	Libellé	Marque
GBT00047697	Echelle d'accès	-
GBT00047698	Rambardes	-
GBT00047816	Passerelle	-
GRC01526399	Tampon aluminium	-
GRC01526400	Tampon fonte FOUG	-
NPA00001866	Cable d'alimentation immergeable	-
PIM00007433	Pompe immergée + jonction cable	-
VAN01535641	Vanne d'isolement	-
VCL00044933	Clapet en ligne (à battant)	-
XTU00057699	Colonne du forage	-
XTU00057700	Tête de forage	-
XTU00057701	Manchette de liaison	-
XTU00057702	Manchette de liaison	-

34126PT00001-0000-07 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GBT00047702	Grillage simple torsion plastifié	-
GOU00010546	Portail manuel 2 battants	-
GBT00047701	Grillage simple torsion plastifié	-
GOU00010545	Portail manuel 2 battants	-

34126PT00001-0000-12 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GSB00019895	Support divers	-
IQA00003423	3415PT003_Forage_Production de Lamalou Les Bains	SAPPEL
IQA00003424	3415PT002_Puits 2_Production de Lamalou Les Bains	ITRON
IQA00004491	3415PT001_Puits 1_Production de Lamalou Les Bains	SAPPEL
VAN01535644	Vanne d'isolement	-
VAN01535645	Vanne d'isolement	-
VAN01535646	Vanne d'isolement	-
XTU00057712	Canalisation de liaison	-
XTU00057713	Canalisation de liaison	-
XTU00057714	Canalisation de liaison	-
XTU00057715	Canalisation de liaison	-
XTU00057716	Canalisation de liaison	-
XTU00057717	Canalisation de liaison	-

34126PT00001-0000-19 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055195	Télésurveillance (SFR : 04 67 95 88 41)	SOFREL
NCA00050964	Coffret électrique (double porte)	-
NCA00050965	Coffret électrique (double porte)	-
NPA00001869	Cables de raccordements des effecteurs	-
NPA00001870	Cables de raccordements des capteurs	-
NPA00001871	Cables de raccordements des effecteurs	-
NPA00001872	Cables de raccordements des capteurs	-
NPD00007256	Disjoncteur + Différentiel	-
NPH00001163	Cellule entrée ERDF	-
NPH00001164	Cellule fusibles ERDF	-
NPT00002093	Transfo au sol	-

34126PT00001-0000-30 - PRODUCTION

Code	Libellé	Marque
GRC01526401	Tampon fonte	-
ICA00025933	Capteur de pression	-
XTU00057703	Nourice	-

34126SG00001 - RESERVOIR DE BARDEJEAN - 75 m3

34126SG00001-0000-02 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GOU00010727	Porte externe	-
GOU00010728	Fenêtre	-

34126SG00001-0000-04 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
IQE00031672	3415RE004_compteur distribution village Réservoir Bardejean	SIEMENS

VAN01548369	Vanne d'isolement	-
XTU00059293	Canalisation de liaison	-
XTU00059294	Canalisation de liaison	-

34126SG00001-0000-06 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000270	Armoire Basse Tension	-
KST00055419	Equipement télégestion (SFR : 06 24 96 88 57)	SOFREL
NPA00002080	Raccordements électrique des capteurs	-

34126SG00001-0000-13 - RESERVOIR DE STOCKAGE - 75 m3

Code	Libellé	Marque
GBT00047812	Echelle d'accès	-
GRC01545003	Tampon fonte FOUG	-
GSB00013487	Support de capteur	-
GSB00013488	Support de capteur	-
ICA00026070	Niveau analogique	-
ICT00024098	Détecteur de niveau (poire)	-
VAN01548362	Vanne simple	-
VAN01548367	Vanne d'isolement	-
VAN01548368	Vanne simple	-
VCL00045277	Clapet	-
VDA00040018	Crépine	-
XTU00059283	Canalisation (adduction)	-
XTU00059284	Canalisation	-
XTU00059285	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059286	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059287	Canalisation (vidange)	-
XTU00059288	Canalisation (TP interne à la bache)	-
XTU00059289	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059290	Canalisation	-
XTU00059291	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059292	Canalisation (distribution)	-

34126SG00002 - RESERVOIR DE VILLECELLE - 50 m3

Code	Libellé	Marque
IQW00020376	Compteur électricité RESERVOIR DE VILLECELLE - 50 m3	-

34126SG00002-0000-02 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GOU00010729	Porte externe	-
GOU00010730	Fenêtre	-

34126SG00002-0000-04 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
IQE00031555	3415RE005_Compteur distribution village_Réservoir VILLECELLE	-
IQE00044423	3415VE019_Compteur vente d'eau Lamalou	-
VAN01535422	Vanne simple	-
VAN03590626	Vanne d'isolement	-
XTU00057662	Canalisation	-
XTU00057663	Canalisation	-

34126SG00002-0000-06 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000033	Coffret de protection	-
KST00055185	Télésurveillance (SFR : 06 24 96 88 66)	SOFREL
NPA00001863	Cables de raccordements des capteurs	-

34126SG00002-0000-13 - RESERVOIR DE STOCKAGE

Code	Libellé	Marque
GBT00047665	Echelle d'accès	-
GRC01526354	Trappe de visite	-
GRC01526355	Tampon fonte FOUG	-
GSB00012861	Support de capteur	-
ICT00023944	Détecteur de niveau (poire)	-
JCJ00001568	Grille d'aération	-
VAN01535418	Vanne simple	-
VAN01535419	Vanne simple	-
VAN01535420	Vanne simple	-
VAN01535421	Vanne simple (by-pass)	-
VDA00039892	Crépine	-
XTU00057650	Canalisation (adduction)	-
XTU00057651	Canalisation	-
XTU00057652	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057653	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057654	Canalisation (vidange)	-
XTU00057655	Canalisation (TP interne à la bache)	-
XTU00057656	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057657	Canalisation	-
XTU00057658	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057659	Canalisation (distribution)	-
XTU00057660	Canalisation	-
XTU00057661	Canalisation	-

34126SG00003 - RESERVOIR DE L'USCLADE - 2025 m3 - (3 cuves)

Code	Libellé	Marque
IQW00020375	Cpt électricité RESERVOIR DE L'USCLADE 2025 m3 (3 cuves)	-

34126SG00003-0000-05 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GBT00047664	Clôture	-
GOU00010527	Portail manuel double battants	-
GOU00010526	Porte	-

34126SG00003-0000-10 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
IAN00015311	Analyseur de chlore	CIR
IFE00018809	3415RE007_Débitmètre arrivée forage DN150	ENDRESS HAUSER
IFE00018810	3415RE006_Débitmètre arrivée forage DN200	-
IQE00031553	3415RE016_Compteur d'eau distribution Haut Service	ACTARIS
IQE00031554	3415RE017_Compteur distribution LOT SANCHEZ	SENSUS
IQE00042561	3415RE008 _Compteur distribution Bas Service	ACTARIS

34126SG00003-0000-14 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055184	Télétransmission (SFR: 06 35 40 97 80)	SOFREL
NCA00050942	Coffret électrique	-
NPA00001861	Câbles aériens ou enterrés	-
NPA00001862	Câbles aériens ou enterrés	-
NPD00007249	Disjoncteur différentiel	-

34126SG00003-0000-16 - TRAITEMENT

Code	Libellé	Marque
BCL00006528	Chronomètre détendeur	CIR
BCL00006529	Inverseur bouteille manuel	CIR
BCL00006530	Chloromètre détendeur	CIR
BCL00006531	Tableau de gestion de l'eau process	CIR
BCL00006532	Rotamètre	CIR
BCL00006533	Régulateur analogique de débit de chlore	SOFREL
BCL00006534	Hydro-éjecteur chloration	CIR
BCL00006536	Canne injection chloration	CIR
GPR00000032	Abri	-
GSB00012860	Support	-
PCS00021579	Pompe à eau motrice	GRUNDFOS

34126SG00003-0000-17 - RESERVOIR DE STOCKAGE (2025 m3)

Code	Libellé	Marque
VAN01535415	Vanne simple	-
VAN01535416	Vanne simple	-
VAN01535417	Vanne simple	-
VDA00039891	Crépine	-
XTU00057640	Canalisation	-
XTU00057641	Canalisation	-
XTU00057642	Canalisation	-
XTU00057643	Canalisation	-
XTU00057644	Canalisation	-
XTU00057645	Canalisation	-
XTU00057646	Canalisation	-
XTU00057647	Canalisation	-
XTU00057648	Canalisation	-
XTU00057649	Canalisation	-
VAN01535411	Vanne simple	-
VAN01535412	Vanne simple	-
VAN01535413	Vanne simple	-
VAN01535414	Vanne simple	-
VDA00039890	Crépine	-
XTU00057628	Canalisation	-
XTU00057629	Canalisation	-
XTU00057630	Canalisation	-
XTU00057631	Canalisation	-
XTU00057632	Canalisation	-
XTU00057633	Canalisation	-
XTU00057634	Canalisation	-
XTU00057635	Canalisation	-
XTU00057636	Canalisation	-
XTU00057637	Canalisation	-

XTU00057638	Canalisation	-
XTU00057639	Canalisation	-
GSB00012859	Support capteur	-
ICA00025917	Sonde de niveau (vitesse)	-
VAN01535407	Vanne simple	-
VAN01535408	Vanne simple	-
VAN01535409	Vanne simple	-
VAN01535410	Vanne simple	-
VDA00039889	CREPINE	-
XTU00057615	Canalisation	-
XTU00057616	Canalisation	-
XTU00057617	Canalisation	-
XTU00057618	Canalisation	-
XTU00057619	Canalisation	-
XTU00057620	Canalisation	-
XTU00057621	Canalisation	-
XTU00057622	Canalisation	-
XTU00057623	Canalisation	-
XTU00057624	Canalisation	-
XTU00057625	Canalisation	-
XTU00057626	Canalisation	-
XTU00057627	Canalisation	-

34126SR00001 - SUPPRESSION DE VILLECELLE

Code	Libellé	Marque
IQE00041782	3415SR010_Compteur reprise de VILLECELLE	-
IQW00020377	Compteur électricité SUPPRESSION DE VILLECELLE	-
IQW00026472	Compteur électricité SUPPRESSION DE VILLECELLE	-
KST00099214	Télétransmission	SOFREL

34126SR00001-0000-03 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GOU00010734	Porte externe	-
GOU00010735	Fenêtre	-

34126SR00001-0000-06 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
NCA00051210	Armoire Basse Tension	-
NPA00002083	Cables de raccordements des effecteurs	-
NPA00002084	Cables de raccordements des capteurs	-
NPD00007398	Sectionneur + Disjoncteur + Différentiel	-

34126SR00001-0000-08 - REPRISE OU SUSPRESSION

Code	Libellé	Marque
DAM00009404	Ballon de surpression	CHARLATTE
GDD00003482	Manchette de liaison	-
GDD00003483	Manchette de liaison	-
ICT00024103	Pressostat (TOR)	TELEMECANIQUE
PCS00021707	Pompe verticale	KSB
PCS00021708	Pompe verticale	KSB
VAN01548582	Vanne amont d'isolement	-

VAN01548583	Vanne amont d'isolement	-
VAN01548584	Vanne aval d'isolement	-
VAN01548585	Vanne amont d'isolement	-
VAN01548586	Vanne aval d'isolement	-
VAN01548587	Vanne d'isolement	-
VAN01548588	Vanne aval d'isolement	-
VCL00045281	Clapet de pied à crépine	-
VCL00045282	Clapet en ligne	-
VCL00045283	Clapet de pied à crépine	-
VCL00045284	Clapet en ligne	-
XTU00059316	Nourrice amont	-
XTU00059317	Manchette de liaison	-
XTU00059318	Manchette de liaison	-
XTU00059319	Nourrice aval	-
XTU00059320	Canalisation	-

34126SR00001-0000-13 - RESERVOIR DE STOCKAGE

Code	Libellé	Marque
GRC01545140	Tampon fonte Foug	-
VAN01548580	Vanne simple	-
VAN01548581	Vanne simple	-
VCG00006292	Régulateur de niveau (robinet à flotteur)	-
XTU00059308	Canalisation (adduction)	-
XTU00059309	Canalisation	-
XTU00059310	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059311	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059312	Canalisation (vidange)	-
XTU00059313	Canalisation (TP interne à la bache)	-
XTU00059314	Manchette de passage de paroi	-
XTU00059315	Canalisation	-

34126SR00003 - REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE

Code	Libellé	Marque
IQW00020383	Compteur électricité REPRISE DE BARDEJEAN FONTETE	-

34126SR00003-0000-03 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GOU00010547	Porte externe	-

34126SR00003-0000-05 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
IQE00031568	3415SR009_REPRISE DE BARDEJEAN	SIEMENS

34126SR00003-0000-09 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000034	Armoire de protection	-
KST00055196	Equipement télégestion (SFR : 06 15 21 98 68)	SOFREL
NCA00050966	Armoire Basse Tension	-
NPA00001873	Cables de raccordements des effecteurs	-
NPA00001874	Cables de raccordements des capteurs	-
NPD00007257	Disjoncteur + Différentiel	-

34126SR00003-0000-11 - REPRISE

Code	Libellé	Marque
DAM00009358	Ballon de surpression	GRUNDFOS
GDD00003306	Nourrice amont	-
PCS00021595	Pompe verticale	GRUNDFOS
PCS00021596	Pompe verticale	GRUNDFOS
VAN01535650	Vanne amont d'isolement	-
VAN01535651	Vanne amont d'isolement	AVK
VAN01535652	Vanne aval d'isolement	AVK
VAN01535653	Vanne amont d'isolement	AVK
VAN01535654	Vanne aval d'isolement	AVK
VAN01535655	Vanne aval d'isolement (by-pass)	AVK
VAN01535656	Vanne aval d'isolement	AVK
VAN01535657	Vanne d'isolement	-
VAN01535658	Vanne d'isolement	AVK
VAN01548825	Vanne aval d'isolement	AVK
VCL00044937	Clapet en ligne	SOCCLA
VCL00044938	Clapet en ligne	SOCCLA
XTU00057724	Manchette de liaison	-
XTU00057725	Manchette de liaison	-
XTU00057726	Manchette de liaison	-
XTU00057727	Manchette de liaison	-
XTU00057728	Manchette de liaison	-
XTU00057729	Nourrice aval	-
XTU00057730	Manchette de liaison	-
XTU00059324	Manchette de liaison	-

34126SR00003-0000-18 - BÂCHE DE REPRISE

Code	Libellé	Marque
GBT00047703	Echelle d'accès	-
GDD00003301	Canalisation (vidange)	-
GDD00003302	Canalisation (TP interne à la bache)	-
GDD00003303	Canalisation	-
GDD00003304	Canalisation	-
GDD00003305	Canalisation (en lyre défense incendie)	-
GRC01526404	Tampon fonte FOUG	-
GSB00012862	Support de capteur	-
ICA00025934	Sonde de niveau (piézo)	-
JCJ00001569	Grille de ventilation	-
VAN01535647	Vanne simple	-
VAN01535648	Vanne simple	-
VAN01535649	Vanne simple	-
VCG00006289	Vanne régulatrice de niveau	RAMUS
VCL00044936	Clapet en ligne (refoulement - distribution)	-
VDA00039893	Crépine	-
XTU00057718	Canalisation (adduction)	-
XTU00057719	Canalisation (liaison)	-
XTU00057720	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057721	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057722	Manchette de passage de parroi	-
XTU00057723	Manchette de passage de parroi	-

34126SS00001 - SURPRESSEUR ANCIEN CHEMIN DE VILLECELLE

Code	Libellé	Marque
IQW00020378	Compteur électricité SURPRESSEUR ANCIEN CHEMIN DE VILLECELLE	-

34126SS00001-0000-03 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GOU00010732	Porte externe	-
GOU00010733	Fenêtre	-

34126SS00001-0000-07 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KST00055453	Télésurveillance (SFR : 06 24 96 88 71)	SOFREL
NCA00051209	Coffret électrique	-
NCA00051208	Armoire Basse Tension	-
NPA00002081	Cables de raccordements des effecteurs	-
NPA00002082	Cables de raccordements des capteurs	-
NPV00010737	Variateur de vitesse (sur tête de pompe)	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00010738	Variateur de vitesse (sur tête de pompe)	SCHNEIDER ELECTRIC
NPD00007397	Disjoncteur différentiel	-

34126SS00001-0000-09 - REPRISE OU SUSPRESSION

Code	Libellé	Marque
DAM00009402	Ballon de surpression (à supprimé)	LOWARA
DAM00009403	Ballon de surpression	GRUNDFOS
GDD00003481	Manchette de liaison	-
GRC01545139	Caillebottis	-
ICA00026071	Capteur de pression	-
ICT00024102	Pressostat TOR	SOCLA
ICT00024104	Pressostat Analogique	SIEMENS
PCS00021705	Pompe de reprise verticale	GRUNDFOS
PCS00021706	Pompe de reprise verticale	GRUNDFOS
VAN01548572	Vanne amont d'isolement	-
VAN01548573	Vanne amont d'isolement	-
VAN01548574	Vanne amont d'isolement	-
VAN01548575	Vanne aval d'isolement	-
VAN01548576	Vanne d'isolement	-
VAN01548577	Vanne aval d'isolement	-
VAN01548578	Vanne aval d'isolement	-
VAN01548579	Vanne aval d'isolement	-
VCL00045279	Clapet en ligne	SOCLA
VCL00045280	Clapet en ligne	SOCLA
XTU00059301	Nourice amont	-
XTU00059302	Manchette de liaison	-
XTU00059303	Manchette de liaison	-
XTU00059304	Manchette de liaison	-
XTU00059305	Manchette de liaison	-
XTU00059306	Nourice aval	-
XTU00059307	Manchette de liaison	-
XTU00059373	Manchette de liaison	-

34126SS00002 - SURPRESSEUR DE ROUCARASSE

Code	Libellé	Marque
IQW00020384	Compteur électricité SURPRESSEUR DE ROUCARASSE	-

34126SS00002-0000-03 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GOU00010548	Porte externe	-
GOU00010549	Fenêtre	-
GRC01526405	Grille de protection	-

34126SS00002-0000-06 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
NCA00050967	Armoire Basse Tension	-
NPA00001875	Cables de raccordements des effecteurs	-
NPA00001876	Cables de raccordements des capteurs	-
NPD00007258	Disjoncteur Différentiel	-

34126SS00002-0000-08 - REPRISE OU SUSPRESSION

Code	Libellé	Marque
DAM00009359	Ballon de surpression	GRUNDFOS
GDD00003308	Nourice amont	-
GDD00003309	Manchette de liaison	-
GDD00003310	Manchette de liaison	-
GDD00003311	Nourice aval	-
ICA00025935	Pressiostat Analogique	-
PCS00021597	Pompe de reprise verticale	GRUNDFOS
VAN01535659	Vanne amont d'isolement	-
VAN01535660	Vanne amont d'isolement	-
VAN01535661	Vanne aval d'isolement	-
VAN01535662	Vanne d'isolement	-
VCL00044939	Clapet	-